



**HAL**  
open science

# Sur la pertinence de la thèse de la servitude volontaire dans la société algorithmique

Thierry Ménissier

► **To cite this version:**

Thierry Ménissier. Sur la pertinence de la thèse de la servitude volontaire dans la société algorithmique. Présences de la Boétie. Histoire et actualité de l'énigme de la servitude volontaire, Université Libre de Bruxelles, avec le soutien du Centre de recherche en philosophie (PHI) & du Centre de Théorie Politique (CTP), Sep 2020, Bruxelles, Belgique. halshs-04745655

**HAL Id: halshs-04745655**

**<https://shs.hal.science/halshs-04745655v1>**

Submitted on 21 Oct 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Sur la pertinence de la thèse de la servitude volontaire dans la société algorithmique

Thierry Ménissier

IPhiG, Université Grenoble Alpes, Bâtiment ARSH, BP 47, Domaine Universitaire, 1281, avenue Centrale, 38400 Saint-Martin d'Hères

[Thierry.menissier@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:Thierry.menissier@univ-grenoble-alpes.fr)

Colloque : « Présences de la Boétie. Histoire et actualité de l'énigme de la servitude volontaire », Université Libre de Bruxelles, Bruxelles, Belgique, 25 septembre 2020.

<https://calenda.org/800253>

**Résumé :** Dans cette intervention, nous nous proposons d'examiner la pertinence de la notion de servitude volontaire dans la société algorithmique, expression qui désigne à la fois les échanges sur les réseaux numériques et l'activité sociale assistée par les technologies informatiques. Pour ce faire, nous caractérisons les technologies qui, dans ce type de société, sont susceptibles d'affaiblir la liberté, entendue d'un point de vue politique. Ensuite, nous développons l'hypothèse que les technologies algorithmiques peuvent effectivement agir comme une « malencontre », c'est-à-dire (selon la notion employée par La Boétie pour décrire l'entrée dans la condition de servitude volontaire) comme un événement précipitant l'affaiblissement de la liberté vers de nouvelles formes de servitude volontaire. L'idée de servitude volontaire constitue une ressource pour l'élucidation des obstacles à la liberté politique dans les sociétés algorithmiques, liberté dont les problèmes doivent être repensés à la lumière du débat entre utilitarisme et « paternalisme libéral ».

**Mots clés :** Servitude volontaire, liberté politique, intelligence artificielle, société digitale, paternalisme libéral

**Abstract :** In this contribution, we intend to examine the relevance of the voluntary servitude in the algorithmic society, an expression that refers both to exchanges on digital networks and to social activity assisted by computing technologies. To do so, we characterize the technologies that, within this type of society, are likely to weaken freedom, understood from the political point of view. Then, we develop the hypothesis that algorithmic technologies can indeed act as a « malencontre », *i.e.* (according to the notion used by La Boétie to describe entry into the condition of voluntary servitude) as an event precipitating the weakening of freedom towards new forms of voluntary servitude. The idea of voluntary servitude constitutes a resource for the elucidation of the obstacles to political freedom in algorithmic societies, a freedom whose problems must be rethought in the light of the debate between utilitarianism and «liberal paternalism».

**Keywords :** Voluntary servitude, Political freedom, Artificial Intelligence, Digital society, liberal paternalism

## Introduction<sup>1</sup>

La servitude volontaire constitue une idée fascinante, et cela d'abord parce que derrière sa fortune critique, elle apparaît mystérieuse sur le plan philosophique. Ainsi que l'ont successivement relevé Claude Lefort puis Miguel Abensour, dans le corpus des idées modernes, elle représente en effet non seulement une « épineuse question », mais aussi une « inconcevable hypothèse », voire un « concept inconcevable » à cause du quasi-oxymore par laquelle on l'exprime<sup>2</sup>. La difficulté vient du fait que le ressort de la liberté depuis l'essor de la pensée politique moderne, la volonté, serait capable de s'auto-asservir, ce qui condamnerait comme par principe toute possibilité d'émancipation et de prise d'autonomie. La servitude volontaire apparaît donc comme une idée-limite, une idée qui provoque soit un électrochoc soit une perplexité sans borne, ces deux effets typiques de la sidération philosophique<sup>3</sup>. Ces émotions, fortes et contrastées, sont compréhensibles du fait l'idée de servitude volontaire suggère que l'horizon même des modernes (à savoir, la liberté des individus) pourrait se trouver structurellement bouché, son principe actif recelant un irrémédiable vice caché.

Il convient également de remarquer que cette idée a été formulée par son auteur dans le contexte particulier d'un discours humaniste contre la tyrannie, dans une rhétorique néo-antique du *Contra Tyrannos* identifiée depuis longtemps et fortement documentée. Déployée dans le cadre de thématiques qu'on rencontre également chez Tite-Live et Plutarque, l'idée de la servitude volontaire vise, pratiquement parlant, à éveiller la conscience des personnes qui auraient, par lâcheté ou par un obscur désir, la tentation de se laisser au pouvoir arbitraire non justifié, contraignant et violent. Si elle apparaît philosophiquement mystérieuse, la thématique se trouve donc articulée au sein d'un cadre argumentatif qui permet de la comprendre et de la rendre opératoire. De sorte que, pour la comprendre, c'est un ensemble de trois termes qu'il convient de restituer, d'abord une idée philosophique, ensuite le cadre argumentatif qui l'expose et lui donne du relief, enfin son contexte politique d'inscription.

Or, pour notre part, c'est à une difficile opération que nous voudrions nous livrer dans cette contribution, puisqu'elle consiste à évoquer cette idée précisément en dehors de son cadre de référence, et en fonction d'un autre cadre qui paraît très différent de celui dans lequel elle a été déployée par La Boétie avec le succès que l'on sait (au vu en tout cas de la fortune critique de

---

<sup>1</sup> Ce texte est le fruit du travail scientifique qui est mené dans le cadre de la chaire « éthique & IA » soutenue par l'institut pluridisciplinaire en intelligence artificielle MIAI@Grenoble Alpes (ANR-19-P3IA-0003).

<sup>2</sup> Voir Claude Lefort, « Le nom d'Un », in Étienne de La Boétie, *Le discours de la servitude volontaire*, Paris, Payot, 1993, p. 245 ; Miguel Abensour, « Spinoza et l'épineuse question de la servitude volontaire », *Astérion*, 2015-06-04, accessible en ligne à l'URL : <https://journals.openedition.org/asterion/2594#tocto1n1>, consulté le 22/06/2021.

<sup>3</sup> Cf. Platon, *Ménon*, 80 a-b.

son invention théorique). Un cadre autre, qui peut même sembler inapproprié : celui de la société technologique contemporaine, que nous nommerons « société algorithmique » par référence à l'émergence conjuguée, depuis la fin du XX<sup>ème</sup> siècle, des outils de l'informatique et du numérique, de l'intelligence artificielle, des réseaux et du *Big data*. Si ce cadre peut sembler inapproprié, c'est notamment parce qu'internet a été conçu par ses pionniers comme un espace qui, sa nature même le rendant « abstrait », se trouverait soustrait aux formes connues de domination<sup>4</sup>.

Traduisant l'importance pour ce type de sociétés de l'information assistée par le calcul informatique, l'expression « *algorithmic Society* » est née il y a quelques années. Elle fut initialement employée sur le mode de la critique<sup>5</sup>, à l'instar d'autres telles que « algorithmocratie »<sup>6</sup>, et tend également à s'imposer dans le monde académique<sup>7</sup>. Elle renvoie à la mise en forme des informations et de la communication par le biais des informations captées et sous l'effet du « pouvoir social » des algorithmes<sup>8</sup>. Aussi, cette expression désigne plusieurs dimensions reliées les unes aux autres bien que fort différentes : d'une part, l'activité numérique des usagers, des firmes et des institutions sur les plateformes et, de l'autre, l'action humaine ordinaire telle qu'elle se trouve assistée par les algorithmes, soit de manière explicite (comme dans le cas du pilotage automatique d'un véhicule), soit de manière largement invisible, par exemple *via* les objets « intelligents » et connectés, reliés entre eux sur le mode de l'*Internet of Things* (« Internet des objets » ou *IoT*)<sup>9</sup>.

---

<sup>4</sup> Voir notamment, sur les débuts de la culture numérique, Fred Turner, *Aux sources de l'utopie numérique. De la contre-culture à la cyberculture*, Stewart Brand un homme d'influence (2006), trad. L. Vannini, Caen, C&F Éditions, 2012 ; et comme témoignage de son esprit de résistance aux pouvoirs constitués, John Perry Barlow, *Déclaration d'indépendance du cyberspace* (1996), trad. J.-M. Mandosio in Olivier Blondeau (dir.), *Libres enfants du savoir numérique. Une anthologie du "Libre"*, Paris, Éditions de l'éclat, 2000, p. 47 à 54. Texte original notamment accessible au lien URL : <https://www.eff.org/cyberspace-independence>, consulté le 12/06/2021.

<sup>5</sup> Voir ces trois exemples : Anabelle Laurent, « La société algorithmique serait un cauchemar », *Usbeck & Rica*, 21/06/2017, accessible à l'URL : <https://usbeketrica.com/article/la-societe-algorithmique-serait-un-cauchemar> ; Agoravox, Tribune libre du 19/03/2018, « La société algorithmique ou le règne de la *data* » par Géopolitique profonde (sic) : <https://www.agoravox.fr/tribune-libre/article/la-societe-algorithmique-ou-le-202482> ; Alfredo Moreno, « La sociedad algoritmica », site *America Latina en movimiento*, daté du 20 août 2020, accessible à l'URL : <https://www.alainet.org/es/articulo/208483>, traduit en français par le site Zin.tv, « média d'action collective », accessible à l'URL : <https://zintv.org/la-societe-algorithmique/>

<sup>6</sup> Voir par exemple Olivier Derruine, « Algorithmocratie. L'économie numérique, un nouvel obscurantisme fondé sur la recherche de l'efficacité ? », *La Revue Nouvelle*, 2017/4 (n° 4), p. 26-32.

<sup>7</sup> Voir Antoinette Rouvroy & Thomas Berns, « Gouvernamentalité algorithmiques et perspectives d'émancipation », *Réseaux*, 2013/1, n° 177, p. 163-196 ; Julie Paquette, « De la société disciplinaire à la société algorithmique : considérations éthiques autour de l'enjeu du *Big data* », *French Journal For Media Research*, n°9/2018, accessible à l'URL : <https://www.frenchjournalformediaresearch.com/lodel-1.0/main/index.php?id=1439>.

<sup>8</sup> Voir David Beer, « The social power of algorithms », *Information, Communication & Society*, 2017, 20/1, p. 1-13

<sup>9</sup> Sur la nature de ce dispositif technique et sur ses enjeux en termes ontologiques, sociaux, éthiques et politiques, voir par exemple Philip N. Howard, *Pax Technica : How the Internet of Things May Set Us Free or Lock Us Up*,

Or, tant en ce qui concerne son origine historique que par le type d'échanges qu'elle suscite, ce type de société ne connaît pas à proprement parler de « tyran » au sens où, vers le milieu du XVI<sup>ème</sup> siècle, on pouvait donner à ce terme. Elle apparaît même libérale (*i.e.* fondée sur le libre choix des individus) et démocratique (ouverte par principe à la pluralité des points de vue), en tout cas formellement parlant : dans bon nombre de situations correspondant à ce que nous nommons « société algorithmique », l'État de droit encadre sans violence les citoyens qui consentent à des usages numériques en fonction de leur parfaite liberté d'acquiescer des terminaux et de se connecter aux autres sur le réseaux *via* des applications ; les algorithmes qui produisent les données sont quant à eux le plus souvent employés sans engendrer le moindre effet nocif perceptible pour la liberté individuelle.

L'idée la boétienne de servitude volontaire consiste en une tentative d'appréhender une forme énigmatique de tendance humaine à l'auto-asservissement. Or, avant de la concevoir par référence à la situation technologique contemporaine, il est intéressant d'évoquer d'autres tentatives comparables, par exemple celles de Gustave Le Bon dans sa *Psychologie des foules* (1895), de Wilhelm Reich dans *Psychologie de masse du fascisme* (1933), de Hannah Arendt dans son *Rapport sur la banalité du mal* (1963) ou encore de Stanley Milgram dans ses expériences sur la soumission à l'autorité (1962). L'intérêt d'évoquer des textes et des situations si variés réside dans le fait que, dans toutes ces tentatives théoriques et en dépit de leurs différences intrinsèques, on cherche à qualifier le mystère de l'auto-asservissement, tandis que la notion précise de domination n'est pas qualifiée avant l'analyse qui la révèle. Tant dans le cas des tentatives visant à cerner la nature du populisme et du fascisme (Le Bon, Reich) que dans celui de la soumission volontaire à l'administration dans le cadre d'un État tout puissant (Eichmann) ou à ce qui se présente comme une autorité de type scientifique (Milgram), les auteurs se sont engagés sur des propositions audacieuses et originales dans le contexte de situations socialement, politiquement et psychologiquement confuses. Questionner la pertinence de l'idée de servitude volontaire en regard de notre contexte technologique contemporain équivaut à une semblable tentative : *mutatis mutandis*, il s'agit de qualifier un régime de domination non stabilisé, et qui s'exerce pour partie à l'insu de ceux qui y sont soumis. L'environnement algorithmique contemporain produit-il des phénomènes d'auto-assujettissement ? Si oui, sont-ils (de près ou de loin) pensables dans les termes autrefois proposés par Étienne de La Boétie ? Pour statuer sur ces interrogations, nous examinerons successivement la nature de la société algorithmique (1), puis observerons ce qui, dans ce

---

Londres, Yale University Press, 2015 ; Andrew Pickering, « Techniques de l'engagement : la cybernétique et l'*Internet of Things* », *Zilsel*, 2019/1 (N° 5), p. 208-225.

contexte, peut favoriser un affaiblissement de la liberté (2) avant de formuler quelques hypothèses sur les raisons des phénomènes de servitude volontaire dans ce type de société (3), enfin examinerons le problème contemporain de la liberté à l'aune de ces hypothèses (4).

### ***1. La « société algorithmique » dans le paradigme de l'innovation***

Ce que nous nommons « société algorithmique » constitue une expression de l'organisation contemporaine telle qu'elle est technologiquement assistée par l'informatique et le numérique. Peut être dite algorithmique la société où la technologie du calcul se trouve inscrite dans le quotidien des individus. Ce type d'organisation est lui-même l'héritier du projet moderne, celui de la société libérale (tant sur le plan économique que politique) avec ses ambiguïtés ou contradiction, et compte tenu de transformations qui, dans le contexte du capitalisme globalisé, ont vu l'émergence de nouveaux acteurs et de nouveaux modèles économiques. Pour notre part, nous appréhendons ces transformations à l'aune de la notion d'innovation, terme qui, tel que nous l'entendons, traduit le paradigme socio-économico-politique dans lequel l'existence humaine se déploie aujourd'hui. Ce paradigme a succédé à celui du progrès, hérité de la pensée moderne ; par certains aspects, il s'emboîte dans ce dernier (notamment eu égard au rôle ici et là dévolu à la science et à la technique dans le projet de société), mais, par d'autres, apparaît irrémédiablement post-progressiste. Issu de la vision du monde développée au siècle dernier par Joseph Aloïs Schumpeter, il repose sur l'économie capitaliste de la haute technologie (ou, plus généralement, de l'économie telle qu'elle se trouve stimulée par cette dernière), adressée aux responsables des institutions et aux usagers-clients *via* une diffusion industrielle de masse des produits et des services informatiques et numérique. Systémique, l'innovation conçue comme paradigme articule les dimensions du social, de l'économie et de la finance, de la technique et de la gouvernance des organisations privées et publiques : cela permet de comprendre la condition éco-socio-technique des individus dans les pays soumis à l'économie globalisée, et résume la situation que connaissent aussi bien les États que les citoyens, nés dans le type de société imaginée par les Lumières, mais insensiblement devenus clients des GAFAM<sup>10</sup>. En un sens, la notion de société algorithmique, née au sein du paradigme de l'innovation, tend à en devenir synonyme sinon à la supplanter, tant, au sein d'un tel système, le rôle des algorithmes est important.

---

<sup>10</sup> Pour cette interprétation de l'innovation comme paradigme contemporain, voir T. Ménissier, *Innovations. Une enquête philosophique*, Paris, Hermann, 2021.

La puissance de calcul de ceux-ci en fait à la fois de véritables accélérateurs de l'information et des perturbateurs des clivages sociaux et mentaux traditionnels<sup>11</sup>. En tant que tels, ils contribuent fortement à « l'économie de la connaissance », elle-même forme éminente du capitalisme contemporain. Une société innovante, du point de vue économique, l'est en effet à partir du moment où le capital n'est plus simplement lié à l'activité physique et à la production industrielle ancienne manière, et où le design ne connaît plus de limite pour transformer toute activité en « projet » programmable, chiffrable et potentiellement rentable. D'où la forme structurelle d'ambiguïté qui traverse ce genre de société.

D'un côté, dans une société qui se conçoit comme innovante, se voit mise en avant l'idée que l'organisation est amenée à se renouveler sous l'effet des émergences techno-économico-financières issues de l'énergie déployées par des individus distingués par leur créativité, les start-up, animées par de nouvelles sortes de « princes nouveaux » encapacités par leur propre *virtù* et les faveurs de la *fortuna*<sup>12</sup>. De l'autre, la valeur économique et financière effectivement créée dans un tel contexte l'est au prix de phénomènes d'exploitation et de domination qui régissent ces rapports de production nouvelle manière. André Gorz<sup>13</sup> et Yann Moulier-Boutang<sup>14</sup> ont pour rendre compte de ces phénomènes proposé la notion de « capitalisme cognitif ». Pour Gorz, par exemple, l'économie de la connaissance est née des soubresauts d'un capitalisme moribond, qui subordonne la production de valeur à ce que produisent les « travailleurs de la connaissance » (*knowledge workers*)<sup>15</sup>. Ce qui se trouve bouleversé dans la nouvelle économie, c'est la forme même de la production : dans l'économie de la connaissance, il n'y a nul atelier ni chaîne de travail, les opérateurs peuvent même se trouver isolés et fortement éloignés du point de vue géographique. L'exploitation capitaliste concerne désormais leurs ressources intellectuelles plutôt que physiques, créant de la valeur grâce à leur potentiel de créativité. La production de richesse peut aller jusqu'à prendre des formes invisibles et paradoxales, notamment dans le cas des plateformes qui proposent des services apparemment gratuits mais nourris par les financements de firmes qui pratiquent le marketing à partir de la capture de l'attention des internautes. Ce qu'on appelle le « partage » (*sharing*)

---

<sup>11</sup> Voir par exemple Jonathan Bainée & Richard Le Goff, « Le « marché augmenté » de l'énergie, des transports et du numérique », *Innovations*, 2016/2, n°50, p. 95-118.

<sup>12</sup> Cf. Machiavel, *Le Prince*, chapitre VI.

<sup>13</sup> André Gorz, *L'Immatériel. Connaissance, valeur et capital*, Paris, Éditions Galilée, 2003.

<sup>14</sup> Yann Moulier Boutang, *Le Capitalisme cognitif. La nouvelle grande transformation*, Paris, Éditions Amsterdam, 2007.

<sup>15</sup> André Gorz, *L'Immatériel*, *op. cit.*, p. 81-82 : « Le capitalisme cognitif est le mode sur lequel le capitalisme se perpétue quand ses catégories ont perdu leur pertinence. Il n'est pas un capitalisme en crise, il est la crise du capitalisme, qui ébranle la société dans ses profondeurs. Virtuellement dépassé, le capitalisme se perpétue en employant une ressource abondante – l'intelligence humaine – à produire de la rareté. Y compris de la rareté d'intelligence. »

consiste en une contribution désintéressée de ces derniers (puisque'ils ne sont ni rémunérés ni défrayés pour ce « travail ») à la logique intéressée d'un capitalisme qui convertit en valeur ajoutée les stimulations électroniques de la consommation<sup>16</sup>. En d'autres termes, ce la conclusion à laquelle on parvient à l'issue de ces analyses c'est qu'au moment d'évoquer la pertinence de la thèse de la servitude volontaire dans la société algorithmique, il convient d'abord de faire droit tant aux phénomènes d'émergence qu'à ceux de domination et d'exploitation directement ou indirectement engendrés par les nouvelles formes de l'économie.

## ***2. Les nouvelles formes d'affaiblissement des libertés dans la société algorithmique***

Par ailleurs, si elle fournit aux usagers des technologies des moyens d'action renouvelés ainsi que du confort, la société algorithmiquement assistée vit également sous la menace d'un d'un potentiel affaiblissement des libertés publiques et privées. Plusieurs auteurs ont déjà exploré les thématiques afférentes à une telle possibilité : parmi eux, certains s'approchent tendanciellement de l'idée d'une servitude numérique<sup>17</sup>, d'autres ont explicitement formulé l'expression d'une servitude volontaire liée au mode de vie numérique<sup>18</sup>. Toutefois, l'idée n'en est pas entièrement stabilisée, puisque, d'une part, ce qu'on pourrait nommer l'approche phénoménologique des nouvelles formes du pouvoir numérique est en train de se constituer et que, de l'autre, le concept de liberté apparaît lui-même en transformation.

Concernant le premier aspect, plusieurs points méritent l'attention qui concernent aussi bien le système technique qui sous-tend la société algorithmique que les conditions sociales de son déploiement. D'abord, les algorithmes sont susceptibles d'introduire, dans une société pourtant davantage « ouverte » du fait du nouveau régime de l'information et de la communication, de nouvelles formes de contrôle<sup>19</sup>. Celles-ci, originales, seraient le fait des acteurs industriels privés de l'économie numérique<sup>20</sup> et cela conduit à concevoir des conceptualités elles-mêmes

---

<sup>16</sup> Voir Nicholas John, « Sharing and web 2.0: The emergence of a keyword », *New Media and Society* 15 (2), 2013, p. 167-182 ; Clare Birchall, « Interrompre la distriveillance », *Multitudes*, 2018/4, n°73, p. 86-98 ; Antonio Casilli, *En attendant les robots : Enquête sur le travail du clic*, Paris, Éditions du Seuil, 2019.

<sup>17</sup> Voir Olivier Ertzscheid, « Usages de l'information numérique : comprendre les nouvelles enclosures algorithmiques pour mieux s'en libérer », *Revue française des sciences de l'information et de la communication* [En ligne], 6/2015, consulté le 05 juillet 2021. URL : <http://journals.openedition.org/rfsic/1425> ; Bruno Lavillate « La servitude algorithmique », *Médium*, 2018/2 (n°55), p. 173-186.

<sup>18</sup> Philippe Vion-Dury, *La Nouvelle servitude volontaire. Enquête sur le projet politique de la Silicon Valley*, Limoges, FYP Éditions, 2016 : essai très suggestif, malgré le fait que la référence à La Boétie, pourtant appelée par le titre de l'ouvrage, n'est pas présente dans le texte.

<sup>19</sup> Voir sur cette ambivalence de la société sous-tendue par Internet, la réflexion de Dominique Caron, *La Démocratie Internet. Promesses et limites*, Paris, Éditions du Seuil & La République des idées, 2010 ; du même auteur, « Dans l'esprit du PageRank. Une enquête sur l'algorithme de Google », *Réseaux*, 2013/1, n°177, p. 63-95.

<sup>20</sup> Voir Philippe Vion-Dury, *op. cit.* ; Ippolita, *Le côté obscur de Google* (trad. M. Rovere), Paris, Rivages, 2011.



originales et adéquates, qui déplacent les lignes de la phénoménologie du pouvoir<sup>21</sup>. La littérature soucieuse des libertés s'inquiète légitimement de l'essor d'une nouvelle forme de totalitarisme dans le cadre du « capitalisme de plateformes » qui voit les plus puissantes parmi ces dernières viser l'hégémonie<sup>22</sup>.

Ensuite, une des conditions fondamentales de la possibilité de nouvelles formes d'aliénation et d'asservissement est l'effet « boîte noire », résultant du caractère non transparent, voire franchement opaque des nouvelles conditions technologiques, concernant tant la conception que l'usage des outils numériques<sup>23</sup>. De plus, en ce qui regarde plus particulièrement la condition des usagers du numérique, se déployant dans le cadre de l'« économie de l'attention »<sup>24</sup>, les programmes techniques promus les acteurs d'internet tendent à enfermer à leur insu les personnes dans des « bulles attentionnelles » (*Filter Bubble*)<sup>25</sup>. Reposant sur la recherche systématique du maximum de confort possible pour les usagers, les réseaux veillent en effet à ne pas exposer leurs usagers à ce qui choquerait leurs opinions ou démentirait leurs valeurs. De tels dispositifs, parce qu'ils tendent à standardiser et à normaliser de manière invisible les contenus, répandent une sorte d'opium numérique et font courir à la démocratie au danger mortel du conformisme<sup>26</sup>. Il apparaît tentant, pour souligner et contrer la forme d'influence qu'ils engendrent, de les « re-politiser » en les soumettant à une interprétation explicitement inspirée par la pensée politique<sup>27</sup>. Les analyses critiques des « coups de pouce » (*Nudge*) et des systèmes implicites de recommandations vont dans le même sens pour révéler une mise sous influence à la fois discrète et générale des usagers<sup>28</sup>.

---

<sup>21</sup> Voir par exemple la notion de « gouvernementalité algorithmique » in Thomas Berns & Antoinette Rouvroy Antoinette, « Gouvernementalité algorithmique et perspectives d'émancipation. Le disparate comme condition d'individuation par la relation ? », *Réseaux*, 2013/1 n°177, p. 163-196 ; et celles, très éclairantes du point de vue heuristique, de « *catopticon* » et de « sous-veillance » in Jean-Gabriel Ganascia, *Voir et pouvoir : qui nous surveille ?*, Paris, Éditions Le Pommier, 2009.

<sup>22</sup> Voir Cathy O'Neil, *Algorithmes. La bombe à retardement* (2016), trad. S. Marty, Paris, Les Arènes, 2018 ; Nick Srnicek, *Le capitalisme de plateforme. L'hégémonie de l'économie numérique* (2017), trad. P. Blouin, Montréal, Lux, 2018.

<sup>23</sup> Franck Pasquale, *The black box society: The secret algorithms that control money and information*, Harvard, Harvard University Press, 2015.

<sup>24</sup> Yves Citton, (dir.), *L'Économie de l'attention, nouvel horizon du capitalisme ?*, Paris, Éditions La Découverte, 2014.

<sup>25</sup> Eli Pariser, *The Filter Bubble: How the New Personalized Web is Changing What We Read and How We Think*, New York, Penguin Press, 2011.

<sup>26</sup> Mostafa El-Bermawy, « Your Filter bubble is destroying democracy », *Wired*, 18/11/2016, consultable à l'URL : <https://web.archive.org/web/20170309212339/https://www.wired.com/2016/11/filter-bubble-destroying-democracy/>. Voir également Cass Sunstein, *Republic.com 2.0*, Princeton (NJ), Princeton University Press, 2009.

<sup>27</sup> Voir Engin Bozdogan & Jeroen van den Hoven, « Breaking the filter bubble : democracy and design », *Ethics and Information Technology*, 17 (4), décembre 2015, p. 249-265 : pour ces auteurs qui ont entrepris de penser politiquement les bulles attentionnelles, des formes variées de démocratie (inspirées par exemple par le libéralisme, le républicanisme, les théories de la délibération, ou de l'inclusion) peuvent déterminer divers types de filtres.

<sup>28</sup> Voir Richard H. Thaler & Cass R. Sunstein, *Nudge. La méthode douce pour inspirer la bonne décision* (2008), Paris, Vuibert, 2010 ; Jaron Harambam, Natali Helberger, Joris van Hoboken, « Democratizing algorithmic news

Parallèlement, il convient de prendre en compte la seconde dimension évoquée plus haut, à savoir, le développement massif des algorithmes dans l'activité humaine ordinaire *via* les objets « intelligents » connectés. L'activité assistée ou augmentée pose des problèmes considérables en matière de respect de la vie privée et d'autonomie des personnes. On pourrait dire que la société algorithmique fait entrer dans le règne de la « datacratie », le danger venant du fait que l'expertise des algorithmes producteurs des données confine à la gestion automatique des humains. Nous avons souligné dans d'autres contributions le risque encouru une société qui, de par la confiance accordée à l'IA sous l'effet de son incontestable efficacité, non seulement reconnaît l'expertise des machines calculatrices mais leur confère également, *via* l'insertion réussie de cette expertise dans le fonctionnement de ses institutions, une forme d'autorité<sup>29</sup>. Dans la société algorithmique, une confusion s'installe subrepticement du fait que l'IA a valeur d'experte en matière de calcul des risques et de conseil à la juste décision (concernant les recrutements professionnels, les dilemmes de mobilité, ou encore la « justice décentralisée »). Ce type de société, dans lequel « le code, c'est la loi »<sup>30</sup>, peut à certains égards être considérée comme une société « totalisée » par l'IA. Est-elle pour autant potentiellement totalitaire, étant donné qu'elle repose largement sur le consentement des usagers des technologies informatiques et numériques ? C'est en regard de la volonté d'élucider cette question que les thèses de La Boétie sont susceptibles de trouver un sens nouveau et contemporain.

### 3. « *Malencontre* » technologique ? *Hypothèses sur la possibilité de la servitude volontaire dans la société algorithmique*

La société algorithmique, qu'il s'agisse de désigner par cette expression la condition numérique contemporaine ou les activités humaines assistées et augmentées par les *data*, recèle, relativement à la liberté des individus, une ambiguïté majeure. Elle repose d'une part sur des conditions économiques qui offrent à nombre d'entre eux l'accès aux technologies informatiques et numériques ainsi que sur des conditions juridiques qui leur garantissent un

---

recommenders: how to materialize voice in a technologically saturated media ecosystem », *Philosophical Transactions of the Royal Society A: Mathematical, Physical and Engineering Sciences*, 28 novembre 2018, 376 (2133): 20180088, accessible à l'URL : <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC6191663/> consulté le 29/06/2021.

<sup>29</sup> Cf. Thierry Ménissier, « Une intelligence artificielle pour la Justice ? Institutions sociotechniques et autorité des machines », revue *Dalloz IP/IT*, 07/2021 ; « Jusqu'où l'institution peut-elle être augmentée ? Pour une éthique publique de l'IA », à paraître, *Quaderni*, n°104 / Printemps 2022.

<sup>30</sup> Par référence à l'article de Lawrence Lessig, « Code is law, On Liberty in Cyberspace », *Harvard magazine*, janvier 2000, accessible à l'URL <https://www.harvardmagazine.com/2000/01/code-is-law-html> consulté le 10/06/2021.

certain nombre de droits. Mais, de l'autre, elle repose également sur des conditions techniques et sociales qui, dans les faits, ne garantissent l'effectivité de cette liberté que de manière formelle ou minimale. D'abord, ainsi qu'on l'a dit plus haut, la société algorithmique s'inscrit dans le paradigme de l'innovation caractérisé par de nouvelles formes d'exploitation capitaliste et par la transformation permanente rendant caduques les formes sociales traditionnelles (notamment l'emploi salarié). Ensuite, le système technique des plateformes et de l'IA sont couramment employés dans des formules qui rendent opaques les usagers au lieu d'en permettre pour les usagers une utilisation transparente et critique.

Selon le diagnostic établi par La Boétie, les causes de la perte de liberté et de l'entrée dans la servitude volontaire sont au nombre de cinq : l'habitude ou accoutumance à la domination<sup>31</sup> ; lié à cette première cause, le manque d'habitude du sens critique, renforcé par le fait qu'il n'existe pas d'espace commun de discussion pour « s'entendre », et que chacun se trouvant isolé perd une partie de son humanité<sup>32</sup> ; le goût pour le divertissement et les plaisirs qui provoque un amollissement contribuant à faire oublier la primauté de la liberté comme bien<sup>33</sup> ; la crédulité des hommes qui, amplifiée par le travail du tyran qui œuvre à sa propre réputation, les conduit à cultiver la dévotion envers lui<sup>34</sup> ; enfin l'asservissement à la chaîne sociale qui, partant du tyran, s'étend vers la société par l'intermédiaire de l'action d'abord des « tyranneaux », ensuite de tout individu adoptant une attitude concupiscente et désireux d'être reconnu comme un proche du pouvoir<sup>35</sup>.

Rapporté à la société algorithmique, le diagnostic la boétien peut s'avérer judicieux de plusieurs manières. Le type de socialité développée en régime numérique et sous assistance calculatoire est en effet susceptible de connaître, pour les particuliers usagers des technologies, des phénomènes socialement perturbants basés sur la puissance de très fortes rumeurs et sur de fausses informations (*Fake News*), sur de la « e-réputation » illusoire et sur de la violence verbale engendrant des effets bien physiques ; ou bien l'enfermement individualiste dans la nouvelle métronomie du *Quantified Self* ; ou encore l'émergence d'un conformisme nouvelle manière et d'un consumérisme désinhibé. Le conformisme est lui-même favorisé par la société des réseaux, qui repose sur des phénomènes qui ont été qualifiés de « surveillance librement

---

<sup>31</sup> Étienne de La Boétie, *Le discours de la servitude volontaire*, op. cit., p. 190-196.

<sup>32</sup> *Ibidem*, p. 197.

<sup>33</sup> *Ibid.*, p. 202-204.

<sup>34</sup> *Ibid.*, p. 206-207.

<sup>35</sup> *Ibid.*, p. 212-214.

consentie »<sup>36</sup> et de « surveillance participative » (*Participatory Surveillance*)<sup>37</sup>, tout en promouvant, *via* l’anonymat toujours possible et permis, une « culture de l’irresponsabilité »<sup>38</sup>. Quant au consumérisme, il reflète l’ambivalence de l’attitude de consommateurs aujourd’hui capables de déconcerter jusqu’aux *social scientist* spécialistes du marketing, le lien actuel qui existe, concernant les nouveaux produits technologiques, entre le consommateur (utilisateur ou non) et la fonction qu’il donne à l’objet (utilitaire, expérientielle, symbolique) n’apparaissant, à l’étude, pas encore stabilisé<sup>39</sup>.

En d’autres termes, par-delà ces éléments pointant l’efficacité du diagnostic la boétien pour la société algorithmique, la pensée de l’écrivain humaniste fournit l’hypothèse d’un programme d’étude sur les troubles du comportement, les pathologies de l’obéissance et les métamorphoses du désir dans la société algorithmique. Si le terme de « mal rencontre » désigne le type d’événement ou de condition qui fait pivoter la tendance naturelle des humains à vouloir la liberté en un asservissement consenti<sup>40</sup>, alors il faut travailler avec l’hypothèse que l’ensemble des dispositifs socio-techniques qui constituent la société algorithmique est susceptible de favoriser un tel renversement. La malencontre d’aujourd’hui peut effectivement être socio-technique. L’émergence de conduites à la fois pulsionnelles et machinisées se trouve en effet potentiellement amplifiée dans ce type de société, qui connaît donc un double asservissement, à la machine et au désir régressif. La société algorithmique est en effet fondamentalement hédoniste. Ce qui implique qu’il convient, pour comprendre les dispositions particulières dans lesquels elle place ses membres, de penser le rapport entre information, plaisir et désir, c’est-à-dire de réunir dans des analyses unifiées la gestion du niveau cognitif et celle des affects collectifs<sup>41</sup>.

---

<sup>36</sup> Fabienne Martin-Juchât & Julien Pierre, « Facebook et les sites de socialisation : une surveillance librement consentie », in Béatrice Galinon-Méléneq (dir.), *L’Homme trace. Perspectives anthropologiques des traces contemporaines*, Paris, CNRS Éditions, 2011, p. 105-125.

<sup>37</sup> Anders Albrechtslund, « Online Social Networking as Participatory Surveillance », *First Monday*, Volume 13, n°3, Mars 2008, accessible à l’URL <https://firstmonday.org/ojs/index.php/fm/article/view/2142/1949>, consulté le 05/07/2021.

<sup>38</sup> Paul Nemitz, « Constitutional democracy and technology in the age of artificial intelligence », *Phil. Trans. R. Soc. A*, 2018, 376: 20180089, accessible à l’URL <https://royalsocietypublishing.org/doi/10.1098/rsta.2018.0089>, consulté le 06/07/2021, p. 4 : « The Internet and its failures have thrived on a culture of lawlessness and irresponsibility ».

<sup>39</sup> Voir par exemple Caroline Ardelet, Nathalie Veg-Sala, Alain Goudey & Marie, Haikel-Elsabeh, « Entre crainte et désir pour les objets connectés : comprendre l’ambivalence des consommateurs », *Décisions Marketing*, n°86, avril-juin 2017, p. 31-48.

<sup>40</sup> Étienne de la Boétie, *Discours sur la servitude volontaire*, op. cit., p. 122 : « [...] quel mal rencontre a esté cela, qui peu tant dénaturer l’homme, seul né de vrai pour vivre franchement... ».

<sup>41</sup> Voir Eva Illouz, *Les Sentiments du capitalisme* (2007), trad. J.-P. Ricard, Paris, Éditions du Seuil, 2006 ; sous la direction de la même autrice, *Les marchandises émotionnelles : l’authenticité au temps du capitalisme* (2017), trad. F. Joly, Paris, Premier Parallèle, 2019 ; Fabienne Martin-Juchât et Adrian Staii (dir.), *L’industrialisation des émotions. Vers une radicalisation de la modernité ?*, Paris, L’Harmattan, 2016.

Au final, la société algorithmique reconduit l'idée de servitude volontaire à un de ses mystères structurants : les moyens de s'émanciper ne garantissent jamais une autonomie effective, mais peuvent au contraire favoriser des formes d'émancipation illusoire, qui recouvrent en réalité un asservissement fondé sur des formes obscures de complicité de la part de ceux qui se soumettent. La société algorithmique, lointaine héritière du projet des Lumières, est mystérieusement susceptible de constituer le cadre de la servitude volontaire. Si l'on veut lever le mystère que représente cette possibilité, il convient de changer de plan, en passant de la philosophie technique et politique à l'anthropologie et à la psychanalyse. Des hypothèses émanant d'une théorie du désir s'avèrent en effet nécessaires.

Ainsi que l'a suggéré Alain Mahé en croisant l'analyse de Claude Lefort avec les thèses lacaniennes sur le désir, l'ambiguïté tient au fait que le désir de liberté peut « se retourner » en désir de servitude, à partir d'une confusion entre l'avoir et l'être, confusion elle-même responsable d'un affaiblissement de la volonté toujours possible<sup>42</sup>. Une telle confusion habite de fait la société algorithmique, société dite d'innovation mais surtout société de consommation d'outils et de services technologiques, où les usagers sont disposés à utiliser ces derniers sans avoir nulle connaissance scientifique de leur fonctionnement ni d'information quant à leurs coûts (social, environnemental) de production. La « culture du narcissisme »<sup>43</sup> est donc rendue possible par l'assistance informatique et numérique, qui engendre une véritable illusion d'augmentation de subjectivités pourtant impuissantes faute d'une réelle maîtrise effective des outils et des services. Cette assistance, lorsqu'elle tend à devenir générale, favorise les formes de désir non ou mal construites ainsi qu'un fantasme de jouissance, dans lesquels l'objet du désir est le moi non autonome, et où le désir n'est pas adressé à un autre, extérieur et distant, si difficile à approcher qu'il implique une négociation avec soi-même. Pour le dire en termes machiavéliens, pour les individus de la société algorithmique, ceux qui n'ont pas assez de *virtù*, cette force conquérante adressée au monde et par suite capable d'entrer en dialogue avec lui, se trouvent potentiellement soumis à la *malacontentezza*, cette autre disposition certes activement désirante, mais mal désirante, qui, en l'humain, réunit en un seul affect l'ambition, la frustration et le ressentiment<sup>44</sup>, car elle se trouve stimulée par les nouveaux outils technologiques.

---

<sup>42</sup> Alain Mahé, « La Boétie entre l'amitié et l'inimitié. L'échange, l'alliance et la complicité », in Étienne de La Boétie, *De la Servitude volontaire*, édition établie sous la direction d'Alain Mahé, Saint-Denis, Éditions Bouchène, 2015, p. 249-333, particulièrement p. 293-312.

<sup>43</sup> Voir Christopher Lasch, *La Culture du narcissisme : la vie américaine à un âge de déclin des espérances* (1979), trad. M. Landa, Paris, Flammarion, 2008 ; Anselm Jappe, *La Société autophage. Capitalisme, démesure et autodestruction*, Paris, Éditions La Découverte, 2017.

<sup>44</sup> Nicolas Machiavel, *Discours sur la première décade de Tite-Live* (1531), livre I, chap. 37, et II, avant-propos.

#### 4. *Le problème de la liberté dans la société algorithmique*

L'idée la boétienne de servitude volontaire présente l'avantage d'inviter à mieux préciser celle de liberté ; elle a même contraint chacun de ses interprètes, depuis le XVI<sup>ème</sup> siècle, à l'effort intellectuel qui consiste à en construire ou en reconstruire le type dans leur propre contexte de référence. Si sur le plan philosophique elle produit de la sidération, parce qu'elle est fondamentalement politique cette idée met en branle la conscience, stimule la vigilance à l'égard des puissances asservissantes et conduit celui qui la médite à rassembler ses forces pour progresser vers l'émancipation et l'autonomie – cela quel que soit le cadre de référence dans lequel elle est déployée.

Il ne semble pas excessif d'écrire que la question de la nature et de la définition de la liberté a hanté toute l'histoire de la philosophie politique moderne. Le libéralisme philosophique, dans ses différentes versions, s'est fortifié dans les combats qu'il a successivement menés contre l'intolérance religieuse, contre l'absolutisme monarchique, contre les divers totalitarismes. Mais aujourd'hui, le problème de la liberté se repose de manière pleine et entière, au point que le programme central du libéralisme s'en trouve lui-même bouleversé. Ce programme consiste à déterminer les manières les plus efficaces pour favoriser l'autonomie des individus, en faisant l'hypothèse que ces derniers sont capables de s'émanciper, c'est-à-dire, pour employer une terminologie utilitariste, qu'ils sont aptes à effectuer des choix conformes à leurs propres intérêts, d'une manière spontanée ou du moins aisée. Le *Discours sur la servitude volontaire* constitue une pièce du programme libéral ainsi entendu : la « déclamation »<sup>45</sup> de l'écrivain humaniste relève d'un tel programme, puisqu'elle est vouée à stimuler de la liberté des lecteurs à qui elle s'adresse, sans considéré comme inné bien que fragile<sup>46</sup>.

Mais depuis les débuts du libéralisme, quelque chose a changé, rendant ce programme difficile. Les travaux contemporains de l'économie comportementale révèlent que les individus sont souvent incapables d'effectuer de tels choix, en tout cas de manière spontanée. Par suite, la posture qu'on a appelée « paternalisme libéral » peut paradoxalement sembler convergente avec le projet du libéralisme : les suggestions implicites ou *nudging* se justifient par le fait qu'il s'agit de « faire en sorte que les individus, faillibles et confrontés à des choix complexes, soient

---

<sup>45</sup> Alain Mahé, *op. cit.*, p. 255-256.

<sup>46</sup> Voir par exemple *Discours de la servitude volontaire, op. cit.*, p. 180 : « [...] Pour avoir la liberté, il ne faut que la désirer » ; p. 195 : « Il est dans la nature de l'homme d'être libre et de vouloir l'être ; mais il prend très facilement un tout autre prix, lorsque l'éducation le lui donne », etc.

aidés à faire le meilleur usage qui soit de leur liberté »<sup>47</sup>. Tant que l'économie comportementale n'existait pas, il était possible au libéralisme et à ses divers avatars (de la théorie des droits de l'homme et du citoyen jusqu'à l'utilitarisme) de faire comme si la liberté consistait en la capacité innée des individus, fondée sur leur droit naturel, à choisir leurs propres préférences de manière évidente et spontanée. Les idées d'autonomie morale et de responsabilité juridique des individus, ces créations du libéralisme moderne, étaient destinées à permettre la réalisation de cette capacité postulée par hypothèse philosophique. Or, il n'est pas du tout certain que les individus disposent spontanément d'une telle faculté de déterminer l'utilité, à savoir, l'ordre de faits objectivement préférable, ou préférable de manière cohérente, pour leurs propres intérêts<sup>48</sup>. De plus, les constats de l'économie expérimentale se trouvent validés et son diagnostic, amplifié, par les activités technologiquement assistées au sein de la société algorithmique. Les études réalisées sur les problématiques de « recommandation algorithmique » en attestent<sup>49</sup>, et semblent autoriser certaines formes de paternalisme libéral.

Une des critiques à laquelle s'expose le paternalisme libéral réside bien entendu dans les ambiguïtés de l'injonction morale « perfectionniste » qu'il recèle. Une fois dévoilées, ces ambiguïtés rendent nécessaire un minutieux travail, tant sur les concepts que sur les situations rencontrées, afin de déterminer dans quel cas le paternalisme libéral est effectivement conforme aux objectifs du libéralisme (c'est-à-dire favoriser l'autonomie des citoyens) et dans quel cas il ne l'est pas (à savoir, quand ces mêmes citoyens sont soumis à des incitations qui ne favorisent pas leur autonomie, mais le pouvoir de l'État)<sup>50</sup>. Le problème de la liberté se pose dans ces mêmes termes au sein de la société algorithmique, à ceci près qu'il se trouve amplifié par le fait que, tant aujourd'hui sur les plateformes que demain à travers l'*IoT*, la supposée neutralité de la technologie fait que les « architectes du choix » (pour reprendre un concept issu de la discussion autour du paternalisme rationnel) sont cachés à ceux qui subissent inconsciemment leur influence.

---

<sup>47</sup> Frédéric Orobon, « Le « paternalisme libéral » oxymore ou avenir de l'État-providence ? », *Esprit*, 2013/7, p. 16-29, p. 22.

<sup>48</sup> Voir Gilles Saint-Paul, *The Tyranny of Utility: Behavioral Social Science and the Rise of Paternalism*. Princeton, Princeton University Press, 2011.

<sup>49</sup> Voir par exemple Marc Ménard, « Systèmes de recommandation de biens culturels. Vers une production de conformité ? », *Les Cahiers du numérique*, 2014, vol. 10, n° 1, p. 69-94 ; Jean-Samuel Beuscart, Samuel Coavoux & Sisley Maillard, « Les algorithmes de recommandation musicale et l'autonomie de l'auditeur. Analyse des écoutes d'un panel d'utilisateurs de streaming », *Réseaux*, 2019/1, n°213, p. 17-47 ; et Jean-Sébastien Vayre & Franck Cochoy, « L'intelligence artificielle des marchés : comment les systèmes de recommandation modélisent et mobilisent les consommateurs », *Les Études Sociales*, 2019/1 (n° 169), p. 177-201.

<sup>50</sup> Raül Magni-Berton, « Care, paternalisme et vertu dans une perspective libérale », *Raisons politiques*, 2011/4 n° 44, p. 139-161.

Si, dans l'embarras que nous procure l'examen de tels problèmes, on peut cependant se réjouir, c'est parce qu'une des finalités qu'on peut assigner à la philosophie est précisément la garde de la liberté, dans la conviction que sans cette dernière, nulle action réelle (tant pour la pensée que l'action) n'est possible pour l'humain. Par suite, la pratique de philosophie ne vaudrait pas une heure de peine, si elle était incapable de nourrir le jugement à propos du partage entre liberté et servitude, ou encore si – par exemple faute de connaissance précise des dispositifs socio-techniques – elle était impuissante au moment d'établir la distinction entre ce qui vaut la peine d'être consenti, et ce à quoi on ne doit pas consentir. Or, telles que nous les avons décrites, les transformations politiques et technologiques d'aujourd'hui appellent à une vigilance de ce genre.

Cette salutaire vigilance ne transforme pas le philosophe en lanceur d'alertes, mais l'invite à observer les configurations de la société algorithmique, en se tenant informé des innovations techniques et en se montrant prévenu contre les séductions du design, afin d'être en mesure d'éveiller les usagers-consommateurs-citoyens assoupis par l'opium technologique. Aujourd'hui, une passivité générale aux diverses expressions les guette en effet : superficialité des propos échangés et pauvreté des contenus culturels sur les réseaux, faiblesse de la culture technique chez les usagers, désinhibition et expression de formes basses du désir chez les consommateurs, relativisme éthique intégral et cynisme politique. Tant que de telles dispositions constituent les tentations ordinaires de la société algorithmique, il sera conforme au programme de la philosophie de faire en sorte que l'agentivité technique et sociale, l'émancipation vis-à-vis des puissances d'exploitation et du désir régressif, enfin la constitution de l'autonomie représentent une séquence signifiante et cohérente, afin que la liberté publique et privée demeure l'horizon ouvert de la démocratie.

### **Auteur**

Thierry Ménissier est professeur de philosophie politique à l'Université Grenoble Alpes et membre de l'Institut de Philosophie de Grenoble (IPhiG). Ses travaux, d'inspiration machiavélique, portent sur la transformation des principes de l'éthique publique, sur le sens de l'innovation technologique et sociale, et sur l'éthique pertinente pour le rapport humains-machines d'aujourd'hui. Il a notamment publié : *La Liberté des contemporains. Pourquoi il faut rénover la République* (PUG, 2011) ; *Machiavel, Ombres et lumières du politique* (Ellipses, 2017) ; *Philosophie de la corruption* (Hermann, 2018) ; *Innovations. Une enquête philosophique* (Hermann, 2021).